

COMMUNIQUE DE PRESSE N°017/COORD/N-K/2021

**POINT DE VUE ET APPRECIATION DE L'APEDH SUR L'ÉVOLUTION DE LA JURISPRUDENCE
CONGOLAISE EN MATIÈRE DE REPARTITION DES PAINES AUX PRÉVENUS DANS LES
TUERIES DE DJUGU EN PROVINCE DE L'ITURI DÉBUT AVRIL 2021**

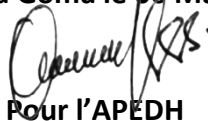
Le procès de **DJUGU 2** est arrivé à son terme depuis le début du mois d'avril 2021 ; Il s'est conclu par une condamnation de 21 prévenus à la peine de servitude pénale principale à perpétuité pour crime contre l'humanité par meurtre, incendie, destruction, pillages, vol, viol ainsi que persécution et par une décision d'acquittement au profit de 11 autres prévenus. Les 219 parties civiles se sont en outre vu octroyer la plupart de leurs demandes de réparations, tant individuelles que collectives, y compris des mesures de réhabilitation, rompant ainsi avec la pratique d'octroi de seuls dommages et intérêts.

Pour L'APEDH, ce verdict constitue une étape importante dans la lutte contre l'impunité en Ituri, une région qui est le théâtre d'importantes tensions intercommunautaires et ethniques. Ce procès qui concerne plus particulièrement les crimes commis par les groupes armés, notamment la **Coopérative de Développement du Congo CODECO** en sigle contre la **communauté HEMA** sur le territoire de **Djugu** entre Décembre 2017 et Mars 2020 a permis à nous organisation des droits humains de dénicher la brèche qui cachait la grande forêt entre la CODECO qui prétendait défendre les intérêts de la **communauté Lendu** qui se focalise plus dans l'agriculture face notamment aux Hema eux qui sont éleveurs et commerçants.

Au cours de ce procès, L'APEDH a pu découvrir et déchiffrer que les accusés surtout la CODECO étaient responsable de plusieurs crimes et atrocités contre la population civile surtout dans les territoires de Djugu, Irumu et Tchomia cela après le décès de leur Leader **Mathieu NGUDJOLO** et de l'arrestation de ses principaux lieutenants.

Pour ce fait l'APEDH a fait un bilan de ses attaques généralisées et systématiques contre la population civile. De Décembre 2017 et Mars 2020, plus de 800 personnes ont été tuées, 400 habitations incendiées causant ainsi un déplacement massif de plus de 200 000 personnes vers les milieux sécurisés. L'Action pour la Paix, l'Éducation et la Défense des Droits Humains APEDH salue cette décision de l'Etat et l'encourage car elle constitue un signal fort adressé aux groupes armés qui opèrent dans la région. La protection des droits humains étant une garantie pour toute personne, l'APEDH recommande à l'Etat congolais à bien veiller sur le respect de droit de l'Homme dans l'application des mesures juridictionnelles.

Fait à Goma le 06 Mai 2021



Pour l'APEDH

Coordination Nationale